Image not found or type unknown

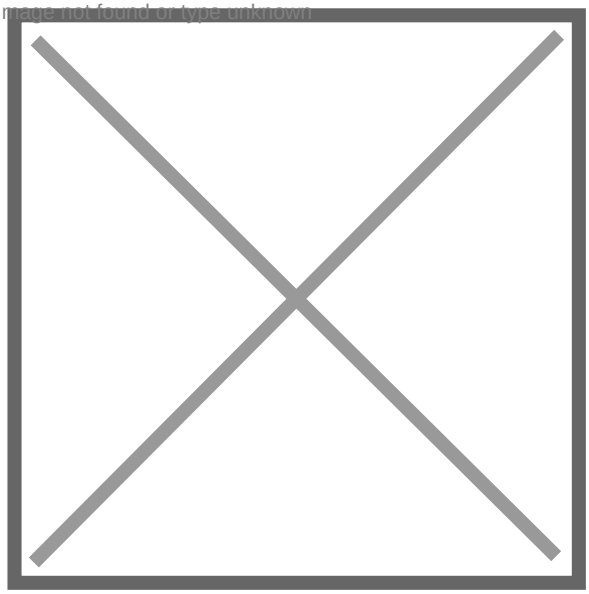

Résiliation assurance suite incendie non indemnisé

Par **nicotour**, le **31/10/2014** à **11:44**

Bonjour,

je suis propriétaire bailleur d'un local commercial qui a brulé il y a 6 mois.
La procédure d'indemnisation n'est pas terminée puisque le chiffrage du dommage n'est pas encore terminé par l'expert d'assurance.
Je viens de recevoir un recommandé de mon assureur résiliant mon contrat (2 mois avant échéance).
Cette procédure est elle légale alors même que l'indemnisation n'est pas faite ?
Comment vont se passer les relations avec l'assureur alors même qui ne le sera plus (d'après mon contrat j'ai encore 1.5 ans pour reconstruire) ? ¨Puis je imposer une indemnisation totale avant échéance du contrat (vétusté + TVA comprise)?

En vous remerciant d'avance pou votre retour,

Cordialement,

Nicolas

Par **aie mac**, le **03/11/2014** à **19:34**

bonjour
[citation]Cette procédure est elle légale alors même que l'indemnisation n'est pas faite

?[/citation]
oui.

[citation]Comment vont se passer les relations avec l'assureur alors même qui ne le sera plus (d'après mon contrat j'ai encore 1.5 ans pour reconstruire) ?[/citation]
de la même façon qu'avant.

[citation]¨Puis je imposer une indemnisation totale avant échéance du contrat (vétusté + TVA comprise)?[/citation]
non, pas plus après qu'avant.

Par **nicotour**, le **04/11/2014** à **08:39**

Merci pour votre réponse, j'ai commencé à démarcher différents assureurs et ce sera difficile d'en trouver un (suite à une résiliation par l'assurance et par un sinistre type incendie).
Je vais demander à mon assureur un relevé d'information mais le montant du sinistre doit être indiqué alors qu'il n'est pas encore défini. Ce document sera donc faux puisqu'ils vont probablement indiquer un montant estimatif majoré. Ceci est il légal sachant que les nouveaux assureurs vont utiliser ces valeurs ? Y-a-t-il un délai pour obtenir le relevé d'information ?

En vous remerciant d'avance,

Cordialement,

Nicolas

Par **moisse**, le **04/11/2014** à **09:51**

Bonjour,
Je n'ai pas connaissance de la fourniture d'un relevé d'information hors l'assurance automobile.
Et sur ces derniers les montants indemnisés des sinistres ne figurent pas.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés